

Fiche de poste

**Conseiller pédagogique départemental
pour les techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC)****Textes de référence**

- Circulaire ministérielle n° 2015-114 du 21 juillet 2015 parue au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

Titres et diplômes requis

Prioritairement Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF spécialisé technologies et ressources éducatives

Profil du poste

Le conseiller pédagogique départemental pour les techniques usuelles de l'information et de la communication est un enseignant maître formateur qui exerce les missions de conseiller technique du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale. Il fait partie de l'équipe de conseillers pédagogiques départementaux animée par l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Cette équipe met en œuvre la politique académique et départementale.

Missions

Il participe au développement de l'usage des TICE, en lien avec les politiques nationale, académique et départementale, par les enseignants et les élèves dans les écoles du département.

Déclinaison départementale des politiques nationale et académique

- Suivi du plan « équipement numérique des écoles rurales » (ENR)
- Développement des actions concernant les techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC) et langues vivantes étrangères
- Développement des Espaces Numériques de Travail (ENT) 1^{er} degré
- Suivi statistique des évaluations nationales et départementales
- Participation à l'élaboration du plan départemental de formation

Au plan local de la circonscription**à la demande des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription**

- Accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre du B2i et du développement de l'usage quotidien des techniques usuelles de l'information et de la communication
- Accompagnement des directeurs d'école dans la mise en œuvre de Base Elèves 1^{er} degré
- Participation à l'élaboration du plan départemental de formation
- Développement des parcours de formation Pairform@nce

Actions d'information

- Organisation et traitement d'enquêtes relatives aux TICE
- Production et diffusion de ressources
- Participation au dialogue avec les partenaires (collectivités, fédérations de parents d'élèves)

Coordination de l'équipe des conseillers TUIC

- Préparation des réunions
- Mise en œuvre des décisions

Collaboration et partenariat

- Participation aux groupes de pilotage départementaux
- Liaison régulière avec les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne, du rectorat et de l'équipe TUIC du 2nd degré
- Représentation des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la compétence 4 du socle commun de connaissances et de compétences dans diverses instances

Compétences requises

- Etre titulaire du C2i2e
- Avoir une bonne connaissance des usages pédagogiques des techniques usuelles de l'information et de la communication et la maîtrise des matériels et logiciels usuels

- Avoir des aptitudes pour le travail en équipe et la formation d'adultes
Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.
La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Commission départementale